



CDA MEUSE

Formation continue – CDA Meuse – Saison 2016-2017

Sujet n°6 : Mars 2017 (Examen D2)

En cas de doute urgent vous pouvez poser vos questions à :

- ludovicgermain@sfr.fr
- gameiro.denis@neuf.fr

Questionnaire

- 1) Quel sera le temps additionnel annoncé par l'arbitre en fin de mi-temps si les faits suivants ont eu lieu ? L'équipe A a effectué trois remplacements tout comme l'équipe B. Le jeu a été arrêté pour des soins avec évacuation du blessé durant 1 minute 40 secondes. Un carton rouge a été attribué par l'arbitre, ce qui a nécessité une interruption de 50 secondes pour la sortie du joueur.

A

- a) 6 minutes
- b) 5 minutes
- c) 4 minutes
- d) 7 minutes

- 2) Un joueur peut participer à une rencontre s'il présente à l'arbitre

D

- a) Sa licence de la saison précédente validée sur le plan médical
- b) Une carte de pêche sans certificat médicale.
- c) Une pièce d'identité officielle.
- d) Un passeport avec un certificat médical.

- 3) L'arbitre donne le coup d'envoi de la seconde période, après une vingtaine seconde de jeu, il s'aperçoit que le gardien de but de l'équipe bleu n'est pas sur le terrain mais se présente aux abords de celui-ci. Décision ?

C

- a) Laisser jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'autoriser à rentrer ensuite.
- b) L'autoriser à rentrer par un signe de la main, ballon en jeu.
- c) Arrêter le jeu, l'autoriser à reprendre sa place, refaire le coup d'envoi de la seconde période.



CDA MEUSE

4) Match Séance de tirs au but, quelle hypothèse est conforme aux Lois du jeu?

D

- a) Exiger de chaque capitaine les numéros des 5 premiers tireurs.
- b) Poursuivre la séance à 10 contre 9.
- c) Commencer la séance à 11 contre 10.
- d) Equilibrer les équipes en nombre si un joueur est blessé lors de la séance.

5) Balle à terre sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but. L'arbitre laisse tomber le ballon au sol mais le fait rebondir un mètre à l'intérieur de la surface de but. Le gardien s'en saisit à la main. Décision ?

A

- a) Balle à Terre à recommencer
- b) CGI pour l'équipe adverse au gardien de but. SRCP loi 13
- c) Laisser jouer

Questions à 5 points

6) Penalty dans le temps additionnel d'un match de première division, entre le coup de sifflet et le botté, le tireur arrête sa course et tire sans la reprendre. Décisions ?

Quel que soit le résultat tu pénalty : ADJ.

AVT au botteur pour CAS (tricherie)

Si le temps additionnel est fini : Fin du match.

S'il reste du temps de jeu : CFI SRP loi 13 pour la défense au point de penalty

7) A la 12ème minute de jeu, l'arbitre accorde un coup de pied de réparation à l'équipe A. Le ballon parcourt 5 mètres et est arrêté dans sa course par un corps étranger. Décisions?

ADJ.

Evacuation du corps étranger.

CPR à refaire.

8) Citer les fautes sanctionnées par un CFI :

Jouer d'une manière dangereuse

Faire obstacle à la progression d'un adversaire sans qu'il y ait contact

Empêcher le gardien de but de lâcher le ballon des mains, ou joue ou essaie de jouer le ballon alors que le gardien est en train de le lâcher

Un coup franc indirect est accordé si, à l'intérieur de sa surface de réparation, un gardien de but commet l'une des fautes suivantes.

est en possession du ballon avec ses mains pendant plus de six secondes avant de le relâcher
touche le ballon des mains :

- après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur ;
- sur une passe bottée délibérément par un coéquipier ;
- directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier.

Commettre d'autres fautes non mentionnées dans les Lois du Jeu et pour lesquelles le match est arrêté afin d'avertir ou d'exclure un joueur.



CDA MEUSE

- 9) Lors d'un CPC, pendant la trajectoire, l'arbitre est bousculé volontairement par un joueur et ne peut suivre le ballon. Il le voit dans les filets, le but ayant été marqué directement. Décision ?

Dans tous les cas : EXC du fautif pour avoir commis un acte de brutalité.

Le but est marqué pour l'équipe du fautif : But refusé.

Le but est marqué contre l'équipe du fautif : But accordé.

Arrêt définitif de la rencontre, la sécurité de l'arbitre n'étant plus assurée.

Rapport des trois arbitres.

- 10) Sur un tir le gardien est lobé, le ballon roule vers le but vide. A cet instant un spectateur de cette équipe pénètre sur le terrain touche le ballon mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

« Si un ballon se dirige vers le but et que l'interférence n'empêche pas le joueur de l'équipe qui défend de jouer le ballon, le but est accordé si le ballon franchit la ligne de but (même s'il y a eu contact avec le ballon) à moins que le ballon n'entre dans le but adverse. »

But accordé

Refoulement du spectateur

Coup d'envoi. RCC.

- 11) Un joueur attaquant n°11 de l'équipe A se présente seul face au gardien de but de l'équipe B. Ce dernier se jette dans les pieds du n°11 A pour se saisir du ballon. En dribblant le gardien de but, le joueur n°11 A perd sa chaussure. L'attaquant conduit la balle sur 4 mètres avant de la mettre au dans le but. Décisions ?

« Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé. »

But accordé

Le joueur doit mettre sa chaussure le plus rapidement possible, possibilité de refoulement s'il prend trop de temps.

Coup d'envoi.

- 12) Le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20h00 est différé de 25 minutes pour cause de brouillard. Après 30 minutes de jeu, un joueur est grièvement blessé au centre du terrain et ne peut être déplacé. Décisions ? Combien de temps l'arbitre pourra interrompre la rencontre ?

ADJ

La reprise du jeu est laissée à l'appréciation de l'arbitre, il n'y a pas de limite de temps d'arrêt pour une blessure :

Reprise consécutive à l'arrêt ou BAT SRP loi 8.

Ou arrêt définitif de la rencontre.

RCC



CDA MEUSE

13) Ballon en jeu, le gardien de but de l'équipe A passe le ballon à son n°2, qui jongle avec le ballon et lui repasse de la tête. Décisions ?

ADJ, que le gardien prenne le ballon à la main ou non.

AVT CAS (tricherie) au n°2A.

CFI à l'endroit du n°2A SRP loi 12.

14) Ballon en jeu, un remplaçant, en surnombre, entre sur le terrain et anéantit une occasion de but en tirant le maillot d'un adversaire. Décisions ?

SRA, ADJ

EXC du remplaçant pour avoir anéanti une occasion manifeste de but (RCC), qu'il soit dans la surface ou non.

Reprise du jeu par :

Penalty si la victime se trouvait dans le SDR.

CFD s'il était en dehors de la SDR

15) Quand un joueur est-il en position de hors-jeu ?

Un joueur est en position de hors-jeu si :

N'importe quelle partie de la tête, du corps ou des pieds se trouve dans la moitié de terrain adverse (ligne médiane non comprise)

N'importe quelle partie de la tête, du corps ou des pieds se trouve plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernier adversaire.

Les mains et bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte

16) Un attaquant et un défenseur s'élancent pour se disputer une balle aérienne au centre du terrain. L'attaquant saute le coude en avant et percute son adversaire au visage. Décisions ?

SRA, ADJ

Le coude est utilisé comme un outil : AVT à l'attaquant pour CAS.

Le coude est utilisé comme une arme : EXC de l'attaquant pour faute grossière (RCC)

CFD

17) Lors d'un coup de pied de but joué par un défenseur, le ballon sort de la surface de réparation mais revient en arrière poussé par un vent violent. Le dit joueur arrête volontairement le ballon avec la main alors qu'il n'y avait aucun adversaire près de lui. Décisions ?

ADJ

Le ballon est hors de la SDR : AVT pour CAS, CFD où il a touché le ballon de la main.

Le ballon est dans la SDR : AVT pour CAS :

-le joueur est le gardien : CFI où il a touché le ballon de la main SRP loi 13.

-le joueur n'est pas le gardien : CPR



CDA MEUSE

18) Quelle est la procédure de la rentrée de touche ?

Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit :

- faire face au terrain ;
- avoir, au moins partiellement, les deux pieds sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain ;
- lancer le ballon des deux mains depuis la nuque et par-dessus la tête depuis l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Tous les adversaires doivent se trouver à au moins 2 m de l'endroit où est effectuée la rentrée de touche.

19) Au moment où le ballon lui est adressé par un partenaire, le n°9A en position de hors jeu sanctionnable sort du terrain et se place à côté du montant du but de l'équipe B. Le gardien de but B ne peut que détourner le ballon dans la direction du n°9A qui allonge la jambe dans la surface de réparation de l'équipe B et dévie le ballon dans le but de cette équipe au moment où le gardien de but lui jette une pierre. Décisions ?

But refusé

EXC du gardien pour avoir commis un acte de brutalité (RCC)

Nomination d'un nouveau gardien de but

AVT au n°9A pour CAS

CFI où le 9A à jouer le ballon (position de HJ) SRP loi 13

20) Le n°4A effectue une grossière simulation. Au moment de l'avertir, l'arbitre se rend compte que l'équipe B joue à 12. Décisions ?

Le 4A ne sera pas averti.

Refoulement du joueur B en surnombre avec un AVT pour CAS.

CFI pour l'équipe A où était le ballon lors de l'arrêt SRP loi 13.